

4 NIVEAUX DE STRUCTURE D'ESCALADE	SAE caractéristiques techniques minimales		
	Hauteur	Linéaire	Avancée
Départemental (initiation)	9m	24m	3m
Régional (de l'initiation au développement)	11m	36m	6m
National (de l'initiation au perfectionnement)	13m	42m	8m
International (de l'initiation à l'excellence)	16m	51m	9m

Un espace spécialisé bien dimensionné est la clé d'un équipement réussi.

C'est l'étape la plus importante car elle intervient très tôt dans l'élaboration du projet.

Comment dimensionner son espace :

1^{ère} étape : profondeur maximale de la SAE (Pmax)
Pmax = épaisseur de l'ossature + avancée maximale

2^{ème} étape : profondeur nécessaire à l'implantation du linéaire de la SAE (Plin)
 $Plin = \frac{\text{linéaire SAE} - \text{longueur de l'espace spécialisé}}{2}$

3^{ème} étape : calcul de la profondeur de l'espace spécialisé (ES)
Pmax > Plin : $ES = [Pmax + \text{espace de réception (2,50m)}] \times 1,20$
Pmax < Plin : $ES = [Plin + \text{espace de réception (2,50m)}] \times 1,20$

Exemple : implantation d'une SAE de niveau régional dans un espace spécialisé de 21m de long.

Pmax : 0,50 + 6 = 6,50m

$Plin : \frac{36 - 21}{2} = 7,50m$

Pmax < Plin

Profondeur de l'espace spécialisé : (7,50+2,50) X 1,20 = 12m

1. Ce coefficient permet de configurer le linéaire de la structure d'escalade.

6. ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Afin de répondre à la demande des collectivités et des architectes, nous avons créé un pôle équipement spécialisé dans l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Les objectifs recherchés

- Conception d'équipements pérennes pouvant accueillir un nombre important d'utilisateurs simultanés (clubs sportifs et/ou scolaires) et permettant l'organisation des compétitions ;
- Optimisation du coût de l'opération et des financements.

Nos domaines d'interventions :

- Programme ;
- Modélisation 3D ;
- Phases APS, APD, PRO, EXE ;
- Lancement de consultation : rédaction du CCTP, règlement de consultation ;
- Analyse des offres ;
- Suivi de chantier et réception ;
- Rénovation.

Ils nous ont fait confiance :

2017

La Roche sur Yon (85) niveau national
Montfermeil (93) niveau national
Lunéville (54) niveau départemental

2016

Conseil départemental de l'Isère (38) niveau régional
Abidjan niveau départemental
Le Havre (76) niveau régional
Mortagne sur Sèvre (85) niveau régional

2015

Conseil départemental Mayenne (53) niveau international
Plougumelen (56) niveau national
Rouvroy (62) niveau régional



FFME

8-10 quai de la Marne 75019 Paris
Tel : +33 (0)1 40 18 75 50
Fax : +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr
Pôle équipements
sae@ffme.fr

Conception et rédaction : FFME - pôle équipement
Conception graphique et réalisation : Lucas Boirat
atelier.lbgraphique@gmail.com
Photographie de couverture : Mathilde Becerra
Coupe du monde de Briançon 2017 © Rémy Fabrègue
Illustrations : © FFME - pôle équipements

STRUCTURE ARTIFICIELLE
D'ESCALADE

ÉPREUVE : DIFFICULTÉ

CONCEVOIR
L'ESPACE SPÉCIALISÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE
MONTAGNE
ESCALADE

ÉDITO

Concevoir un espace spécialisé pour la pratique de l'escalade est une étape essentielle dans tout projet d'équipement sportif.

Ce document doit vous permettre de mieux appréhender les contraintes et les solutions à mettre en œuvre. Au-delà des informations contenues dans cette plaquette, vous pouvez en savoir plus en contactant le pôle équipement de la fédération.

Pierre YOU – Président Daniel COISY – Vice-Président



1. UN ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE



Ville de CHOLET SAE de niveau national © Etienne LIZAMBARD

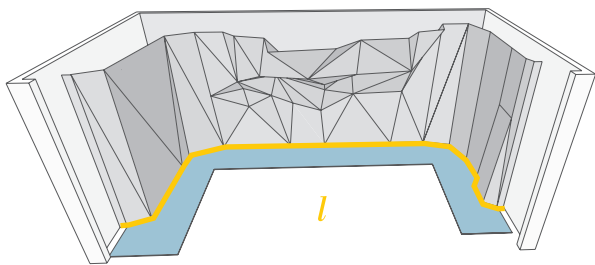
L'escalade de difficulté se pratique encordée. L'objectif est d'aller au sommet de la voie proposée.

La structure d'escalade est composée d'une ossature (bois ou métal) accrochée au bâti, sur laquelle se fixent des panneaux enduits d'un revêtement adhérent où prennent place des prises amovibles.

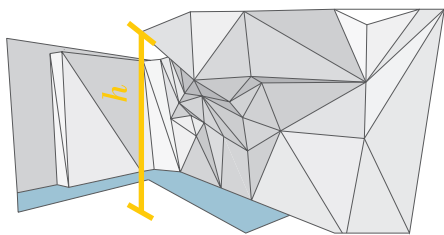
L'espace spécialisé est dédié exclusivement à l'escalade, il est obligatoire dans les nouvelles installations sportives respectant les règles fédérales validées par la CERFRES.

Les informations contenues dans ce document ne s'appliquent pas aux salles spécialisées.

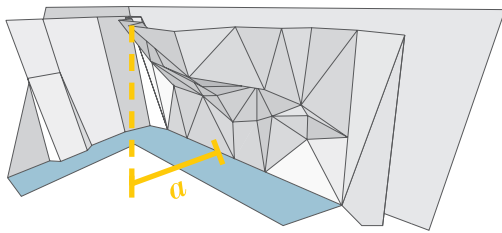
2. LES NOTIONS CLÉS



Le linéaire (l) doit être continu. Dans le cas contraire, les ouvertures (circulations, issue de secours, accès local, baie vitrée, etc.) sont décomptées.

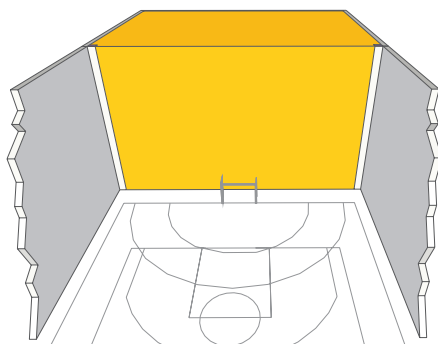
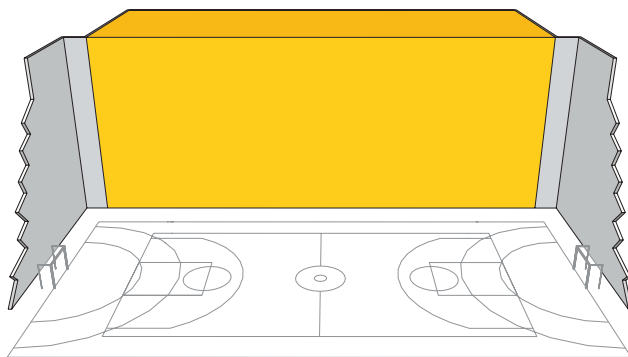


La hauteur (h)



Les avancées (a) les plus importantes (à partir de 3m) sont installées face au public.

3. LES CONFIGURATIONS

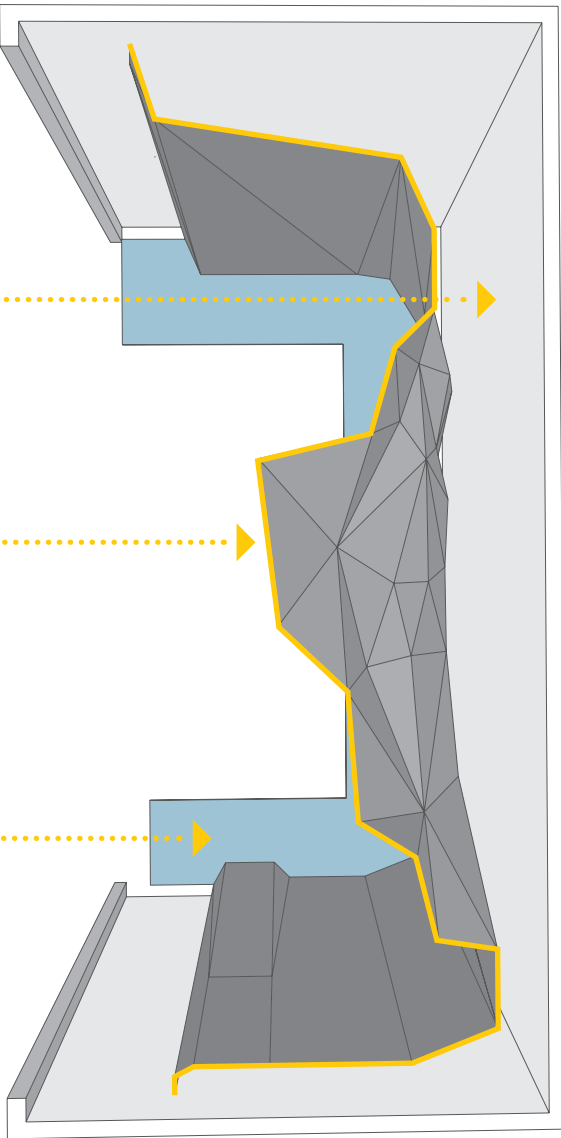


Avantages :

- utilisation par les associations sportives et scolaires ;
- possibilité d'organiser des compétitions. Les spectateurs prennent place sur le terrain de grands jeux ;
- maîtrise des coûts et des surfaces ;
- mutualisation des espaces communs...

4. BIEN DIMENSIONNER SON ESPACE

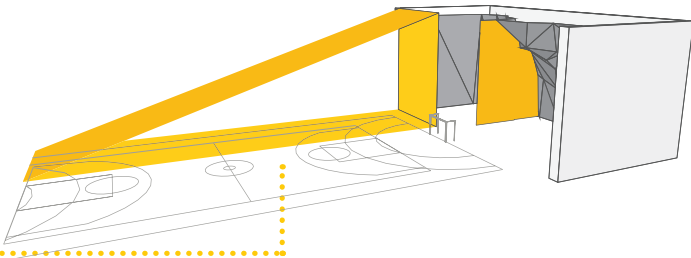
1. C'est prendre en compte le volume occupé par l'ossature : 0,50m en moyenne entre le bâti et la structure d'escalade.
2. C'est prendre en compte les avancées de la structure.
3. C'est prendre en compte la zone de réception (tapis ou sol souple) : la norme NF P 90311 prévoit de protéger une zone de 2,50m autour de la structure et dans toutes les directions, celle-ci est délimitée par la projection au sol d'une ligne horizontale mesurée à 3,00m de hauteur.



5. N'OUBLIEZ PAS...

La norme NF EN 12572-1 prévoit qu'aucun obstacle (poteaux, charpente, radiants, éclairage, etc.) ne se situe à moins de 2 mètres de la structure d'escalade.

La vue sur la structure d'escalade doit être complète et dégagée. Il faut prendre en compte le nombre de spectateurs présents en fonction du niveau de classement fédéral de l'installation sportive (Cf.tableau ci-dessous).



CAPACITÉ SPECTATEURS

Niveau de classement de l'enceinte sportive	Départemental	Régional	National	International
Nombre de spectateurs	250	500	1 000	3 000